

COMMUNE DE GACOGNE

**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
lundi 21 décembre 2015 à 19 h 30 à la Mairie de Gâcogne**

ORDRE DU JOUR

- **Choix du repreneur de l'activité à l'auberge sous forme d'un contrat de location-gérance,**
- **Demande de subvention DETR pour le Pont de Vaupranges,**
- **Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Martial BEAUDEQUIN, Jean-Pierre CAMBIANICA, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Brigitte HORB, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT

Absentes excusés : Mme BOURNAT Yvette ayant donné pouvoir à M. RENAULT Roland, Mme DEBEZE Camille

- **Choix du repreneur de l'activité à l'auberge sous forme d'un contrat de location-gérance**

La commune ayant décidé de racheter le fonds de commerce de l'Auberge de Gâcogne pour pouvoir le mettre à disposition d'un exploitant par le biais d'un contrat de location-gérance, il convient de choisir le futur exploitant.

2 candidats se sont manifestés au cours des semaines précédentes. Chacun d'entre-eux a déposé en mairie un dossier de projet dont les conseillers municipaux ont été destinataires préalablement à cette réunion.

Ces dossiers contenaient notamment des éléments relatifs :

- à l'identité, au casier judiciaire, aux compétences professionnelles et à la motivation des candidats,
- au projet d'exploitation de l'Auberge, à son évolution et à son aménagement,
- aux capacités financières des candidats.

Après avoir étudié les éléments des dossiers déposés par M. Philippe CHENE et par Mme Julie BERNARD et M. Bruno PONCELET, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de confier l'exploitation prochaine de l'Auberge à Mme Julie BERNARD et M. Bruno PONCELET.

Le maire est également chargé de préparer et négocier un contrat de location-gérance qui sera soumis à délibération du conseil municipal.

- **Demande de subvention DETR pour le Pont de Vaupranges**

Les communes de Gâcogne et Mhère envisageant de procéder à la réfection du Pont de Vaupranges, il est décidé de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

L'entreprise n'ayant pas été choisie, la demande portera, par prudence, sur le devis le plus élevé soit 21 918,79 € H.T.

Le choix de l'entreprise ainsi que la nature précise des travaux à réaliser seront définis en début d'année 2016 après concertation avec la commune de Mhère.

- **Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural**

Le maire présente au conseil une demande de Mme Annick FERROT qui souhaite acquérir une portion de chemin rural situé à proximité de Jailly entre les parcelles cadastrées section A n°206 et A n°708, 709 et 710 dont elle est propriétaire.

Compte tenu du faible intérêt de cette portion de chemin, le conseil municipal :

- donne un accord de principe à cette cession d'environ 95 ml de chemin,
- décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural
- propose que cette vente se fasse au prix d'un euro le m² et que les frais de géomètre soient à la charge du demandeur.

Mme Annick Ferrot ne prend pas part aux délibérations.

- **Questions diverses**

- **Travaux réservoir d'eau de la Gare.**

Les travaux ayant été préalablement décidés et réalisés il convient de modifier le budget du service d'eau ainsi :

Dépenses : + 2 535 € (travaux – facture Taché F.)

Recettes : + 2 535 € (emprunt)

- **Contrat d'assurance AXA.**

Les primes d'assurance ayant considérablement augmenté ces dernières années, le maire a menacé l'assureur de la commune de résilier le contrat. AXA a donc proposé un nouveau contrat avec les mêmes garanties et une diminution des primes de :

- 498,38 € pour le tracteur à 433,18 €

- 2 745,60 € pour la responsabilité civile de la commune à 2 048,68 €

Le conseil charge le maire d'accepter cette proposition et signer les contrats correspondants.

Fait à Gâcogne, le 30 décembre 2015

**Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne**